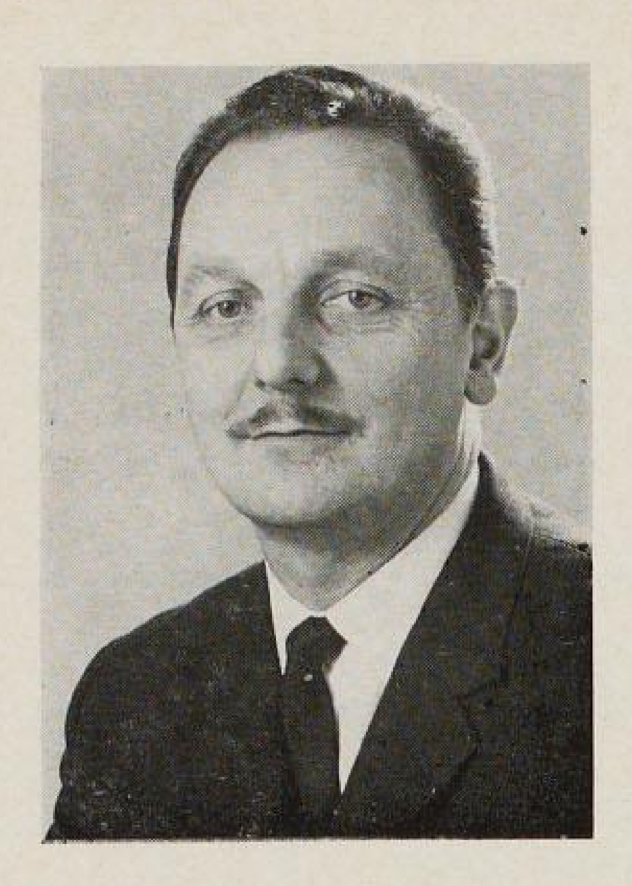
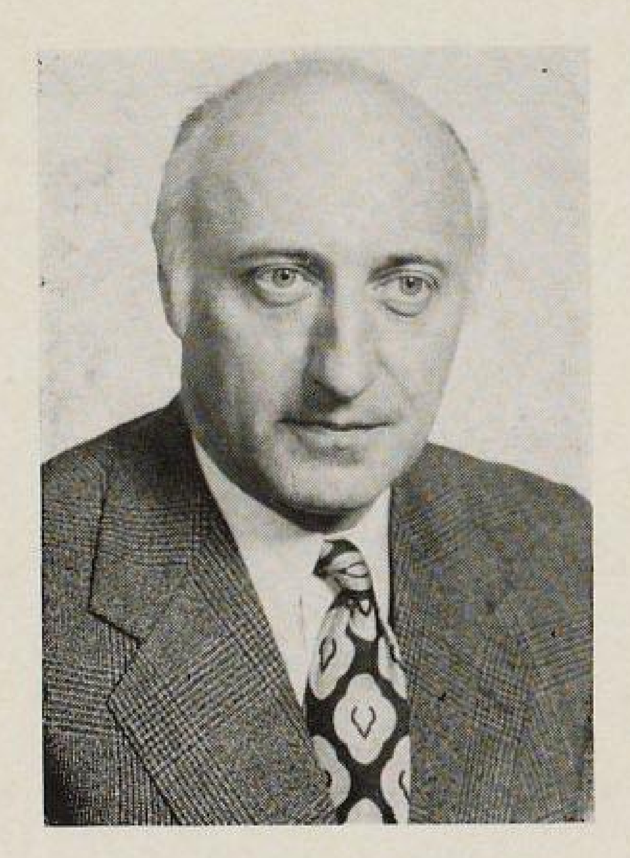
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES - 4 MARS 1973

5ème Circonscription du Nord



GEORGES BRICE

45 ans
Marié, 4 enfants
Directeur de C.E.S.
Maire Adjoint
Conseiller Général
(réélu au 1er tour en 1972 par 57,5 % des voix)
Secrétaire du 3e Bureau
Education nationale
Arts et Lettres
Croix du Combattant
Médaille du Combattant
Volontaire de la Résistance



PIERRE COURTIN

49 ans
Marié, 7 enfants
Médecin accoucheur
Professeur à l'Ecole d'infirmières des Facultés catholiques
Chef de Clinique
Membre de la Société d'Obstétrique et de Gynécologie de France
Officier de Réserve

Union des Républicains de Progrès

Électrices, Électeurs,

En novembre 1958, en m'élisant par 26 041 voix contre 19 419 à mon adversaire, vous entendiez mettre fin à l'incapacité de la Quatrième République de gérer efficacement les affaires du pays.

Le budget présentait alors un découvert de 1 200 milliards de francs, la dette extérieure dépassait 3 milliards de dollars, dans la balance commerciale les rentrées atteignaient à peine 75 % des sorties ; malgré la dévaluation de 20 % du Gouvernement Félix Gaillard, nous n'avions plus en caisse que la valeur de cinq semaines d'importation et toutes les ressources extérieures de crédit étaient taries :

bref, une véritable FAILLITE

De Gaulle et son Gouvernement élaboraient un plan complet de redressement et la confiance retrouvée permettait à l'emprunt Pinay de connaître un éclatant succès.

Depuis cette date, il y a eu continuité dans le redressement, puis continuité dans le progrès.

Ce qui a été fait, vous le connaissez, la radio et la télévision vous l'ont expliqué abondamment. Tout, bien sûr, ne peut être réalisé en même temps, vous en avez conscience, le Gouvernement aussi.

C'est pourquoi nous vous proposons comme perspectives d'avenir :

1. — **CROISSANCE ECONOMIQUE**

Tous les indicateurs économiques sont d'accord : 1973 sera une année de forte expansion, supérieure à 6 % ; une telle progression sera maintenue : développement économique, plein emploi, progrès social, tout se tient.

2. — **INDUSTRIALISATION**

La compétitivité de nos produits industriels a permis notre percée sur les marchés extérieurs et l'équilibre de nos échanges commerciaux. Cette politique sera poursuivie. Une action particulière sera menée en faveur de certains secteurs plus vulnérables à la compétition internationale (industries mécanique, agricole, alimentaire).

3. — **AGRICULTURE**

Soutien des exploitations familiales et maintien du développement dans le cadre du Marché commun agricole.

L'effort d'équipement rural sera accentué : achèvement en cinq ans de tous les programmes d'adduction d'eau potable ou d'électrification.

4. — **COMMERÇANTS ET ARTISANS**

Les projets de lois d'orientation du Commerce et de l'Artisanat ont été déposés par le Gouvernement et seront discutés à la prochaine session. Ces textes permettront au commerce indépendant de se développer et de mieux affronter la concurrence. Le régime des retraites devant devenir identique à celui des salariés.

5. — **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Développement des villes moyennes où les conditions de vie, seront plus commodes et plus agréables.

Une piscine couverte sera construite dans toutes les villes de plus de 10 000 habitants.

Transfert aux collectivités locales des terrains domaniaux insuffisamment occupés.

6. — EQUIPEMENT

D'une centaine de kilomètres d'autoroutes en 1958 nous sommes passés à 1 000 kilomètres en 1968 et à 2 100 kilomètres au 1er janvier 1973, nous atteindrons 6 000 kilomètres en 1978.

Automatisation total du réseau téléphonique dans quatre ans avec fluidité du trafic assurée.

Amélioration des transports publics : développement des équipements ferroviaires, routiers, maritimes et aériens.

7. — LOGEMENT

L'Extension de l'allocation logement aux personnes âgées, handicapés, mères célibataires, jeunes ménages **a été décidée.**

L'objectif global de 600 000 logements par an sera réalisé, dans ce chiffre, la part des maisons individuelles ira croissant, et les programmes prioritaires seront réservés aux jeunes ménages et aux personnes âgées.

8. — EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle et la formation continue ont été une des plus grandes réformes de la législature.

Le plein emploi et le meilleur emploi seront poursuivis dans le cadre d'une politique dynamique donnant aux travailleurs la possibilité d'améliorer leur qualification et de s'orienter vers des activités professionnelles nouvelles.

Implantation de l'Agence Nationale de l'Emploi sur tout le territoire en 1973.

9. — CONDITIONS DE TRAVAIL

La Cinquième République a institué le congé annuel de quatre semaines.

Le libre exercice du droit syndical sera protégé. Les métiers manuels revalorisés.

La journée continue et la semaine de cinq jours seront progressivement étendues.

Le droit de licenciement sera réformé.

Contrôle et amélioration des conditions de vie des ouvriers immigrés.

10. — REVENUS, TRAITEMENTS, SALAIRES, PARTICIPATIONS

Achèvement de la mensualisation avant 1975.

Poursuite et accentuation de l'effort d'amélioration des bas salaires.

Assurer aux Fonctionnaires une croissance de leurs traitements comparable à celle du secteur privé.

Réduction du taux de l'impôt pour les petits revenus.

Elargissement du champ d'application de l'intéressement.

11. — CONDITIONS DE LA FEMME

Poursuivre l'évolution très largement amorcée.

Concilier la vie professionnelle et la vie familiale.

Construire 2 000 crèches et garderies nouvelles.

Généralisation du travail à mi-temps et des horaires libres.

Accès des femmes à tous les emplois publics.

Application intégrale de la loi sur la contraception et révision de la loi de 1920 sur l'avortement, après large consultation.

12. — FAMILLE, SANTE

Amélioration des prestations familiales et des aides aux handicapés et à leurs familles.

Equipement hospitalier développé. Recherche médicale intensifiée.

Réservation d'emplois adaptés de plus en plus nombreux en faveur des handicapés.

Révision d'assurance maladie avec simplification des règlements et des formalités dans le respect de la **conception libérale de la médecine.**

13. — PERSONNES AGEES ET RETRAITES

L'allocation minimum vieillesse sera doublée avant 1978.

La référence à l'obligation alimentaire pour l'aide sociale sera abrogée.

Une loi cadre pour le troisième âge sera proposée au Gouvernement pour l'amélioration de la protection sociale des personnes âgées et de leur condition de vie.

Gratuité des transports publics et des frais médicaux pour les personnes non assujetties à l'impôt sur le revenu.

Le choix de l'âge de la retraite sera possible ; les Français qui désirant partir à la retraite dès 60 ans percevront une pension d'un montant équivalent à celui fixé actuellement à 65 ans.

14. — EDUCATION NATIONALE ET JEUNESSE

Droits politiques à partir de 19 ans.

Poursuivre l'adaptation des programmes et des méthodes.

Assurer l'autorité des chefs d'établissements et des maitres dans l'exercice des responsabilité incombant aux Parents et aux Enseignants.

Nationalisation de tous les C.E.S. et C.E.G.

Gratuité totale de l'enseignement obligatoire : livres, fournitures, transports.

Voilà le travail qui nous attend pour les cinq prochaines années, si vous faites confiance à l'équipe : GEORGES BRICE - PIERRE COURTIN, vous êtes assurés d'une amélioration continue de vos conditions de vie, sans heurts, dans l'ordre, et dans la paix sociale.

Le 4 MARS, vous aurez à choisir entre deux modes de vie :

1° Une société collectiviste, dirigiste, bureaucratique, ennuyeuse ; société qui est la négation même de la personne humaine ;

2° Ou une société libérale, de libre concurrence, décentralisée, plus humaine enfin.

Vous avez déjà choisi !

Vous entendrez poursuivre dans la PAIX, la JUSTICE SOCIALE et surtout dans la LIBERTÉ en faisant confiance et en votant en masse pour

Georges BRICE et Pierre COURTIN

Des Hommes au Service d'autres Hommes, tout simplement.

Vive la République ! Vive la France !

Vu : LES CANDIDATS.

Imp. PLESSIET - MARQUILLIES - Tél. 58.41.80